

Congés fiscaux et afflux des IDE dans les pays de la CEDEAO : Une application à l'aide de l'approche PMG

Tax holidays and FDI inflows in ECOWAS countries: Application of PMG approach

Brahim ELMORCHID, (Enseignant-chercheur)

*LARESSGD, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Marrakech
Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Somia GHRARA, (Doctorante en sciences économiques)

*LARESSGD, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Marrakech
Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales BP 2380, Daoudiate - Marrakech Université Cadi Ayyad – Maroc +212 (0) 5 24 30 30 32 contact.fsjes@uca.ac.ma
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	GHRARA, S., & ELMORCHID, B. (2022). Congés fiscaux et afflux des IDE dans les pays de la CEDEAO : Une application à l'aide de l'approche PMG. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 3(4-1), 21-42. https://doi.org/10.5281/zenodo.6612018
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: May 05, 2022

Published online: June 06, 2022

Congés fiscaux et afflux des IDE dans les pays de la CEDEAO : Une application à l'aide de l'approche PMG

Résumé

Les pays en développement utilisent les incitations fiscales à l'investissement dans l'espoir de pouvoir attirer les investisseurs étrangers, mais il demeure des questions sur les effets de ces politiques basées sur les profits. Cet article passe en revue les explications théoriques des congés fiscaux, et analyse empiriquement l'impact des congés fiscaux sur l'investissement direct étranger dans une sélection de pays de la CEDEAO. L'objectif de ce papier est d'examiner la relation à court terme et à long terme entre les congés fiscaux et l'investissement. En se demandant si les exonérations fiscales temporaires facilitent ou sapent le développement, nous avons préparé un ensemble de données pour trois pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest : le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana, pour la période allant de 1990 à 2019. En utilisant la méthode Autorégressive à retards échelonnés (ARDL) en panel, estimé par PMG-Pooled Mean Group (la moyenne de groupe agrégée), il semble que les congés fiscaux, quelle que soit leur longueur, ne sont pas efficaces pour stimuler l'afflux d'IDE. L'estimation économétrique nous a permis ainsi de confirmer que les congés fiscaux sont corrélés négativement avec la formation brute de capital fixe. Pour le premier modèle dont l'IDE représente la variable endogène, les tests ont montré que les congés fiscaux ont un effet significatif, mais négatif sur l'entrée d'IDE dans les trois pays et une élasticité négative et statistiquement non significatif pour le deuxième modèle. Au vu de ces résultats, confirmés par des références dans la littérature, ce type de politiques incitatives concerne souvent des investissements de court terme dont la rentabilité est de nature cyclique. Il s'est avéré même qu'il pourrait être dommageable, ce qui soulève la question de savoir pourquoi les États continuent de les mettre en œuvre.

Mots-clés : Investissement Direct Etranger, Congés fiscaux, CEDEAO, ARDL, PMG

Classification JEL : F21, H25, E62, C32, H87

Type de l'article : Recherche appliquée

Abstract

Developing countries use tax incentives in the hope of attracting foreign investors, but questions remain on the effects of these profit-based policies. This article reviews theoretical explanations of tax holidays, and empirically analysis of the impact of tax holidays on foreign direct investment in a selection of ECOWAS countries. The objective of this paper is to examine the short-term and long-term relationship between tax holidays and investment. In considering whether tax holidays facilitate or undermine development, we prepared a dataset for three members of the Economic Community of West African States: Nigeria, Ivory Coast and Ghana, for the period from 1990 until 2019. Using the autoregressive distributed lag model (ARDL), estimated by the PMG (Pooled Mean Group), it seems that tax holidays, regardless of their length, are not effective in triggering investment inflows. The econometric estimate enabled us to confirm that tax holidays are negatively correlated with gross fixed capital formation. For the first model, for which Foreign Direct Investment (FDI) represents the endogenous variable, tests conducted showed that tax holidays have a significant negative effect on Foreign Direct Investment (FDI) inflows to the three countries and a negative and statistically insignificant elasticity for the second model. As a result of these achievements, supported by references in the literature, this type of incentive policy often concerns short-term investments whose profitability is cyclical in nature. It has even turned out that it could be harmful, which raises the question of why States continue to implement them.

Keywords: Foreign Direct Investment, Tax Holidays, ECOWAS, ARDL, PMG

JEL Classification: F21, H25, E62, C32, H87

Paper type: Empirical research

Introduction

« Mieux d'État, mieux d'impôts », ce dicton exprime l'attrait certain pour un système fiscal équitable, souple et transparent. Or, il se trouve qu'un système fiscal efficace dépend étroitement des facteurs structurels relatifs à chaque pays. Le rôle de ces facteurs apparaît primordial parce qu'ils permettent de retenir le taux d'imposition optimal nécessaire pour la réalisation des investissements productifs. C'est en effet l'objectif poursuivi par tous les pays du globe. Celui-ci s'appuie cependant sur l'amélioration du climat des affaires et à l'impératif pour les États de promouvoir l'attractivité de leurs territoires. En effet, un manque d'investissement dans un pays se traduit, toutes choses égales par ailleurs, par des problèmes socio-économiques principalement centrés sur la pauvreté et le chômage. De ce fait, on comprend pourquoi la mobilité croissante des firmes internationales et l'élimination graduelle des obstacles aux flux mondiaux de capitaux ont stimulé la concurrence entre les gouvernements pour attirer les investissements, souvent par le biais d'incitatifs fiscaux (Klemm, 2009).

En Afrique, au début des années 80, plusieurs types de mesures fiscales ont été instaurés en vue de promouvoir les investissements. Les principaux objectifs poursuivis par les autorités à travers ces dispositions sont principalement : L'atténuation du coût du capital des firmes de manière à les encourager à venir investir chez eux ; Et l'accroissement de la rentabilité résultant de la détention d'actions afin de permettre aux firmes d'alléger leur endettement.

En fait, les incitations peuvent prendre une large gamme de formes très différentes : des subventions en espèce, des allègements fiscaux ou congés fiscaux, des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché, des dépenses publiques en infrastructure routière ou en aéroports ou aussi en formation des travailleurs. Toutes ces formes d'incitations témoignent de l'importance accordée par les autorités africaines aux investissements directs. Les congés fiscaux (exonérations fiscales limitées dans le temps) sont depuis longtemps un moyen populaire d'encourager les firmes à s'installer dans un pays particulier. Dans le cadre d'un congé fiscal, une entreprise se voit accorder un taux d'imposition réduit (habituellement nul) pour une période déterminée, à la fin de laquelle elle commence à payer des impôts au taux habituel (Bond, 2011). Ce type de mesures a été utilisé comme l'un des principaux outils stratégiques dans un certain nombre de pays, dont les pays de la CEDEAO, qui s'appuient sur une politique de croissance axée sur les exportations majoritairement destinées à l'Union européenne et au reste du monde.

Le Ghana et le Nigéria, selon "Tax Justice Network-Africa" (2015), fournissent des exemples utiles de certains des risques liés aux mesures fiscales figurant dans les codes investissements, à savoir l'insuffisance des fonds et des ressources domestiques. Selon le rapport, ces mesures ont un impact négatif sur les recettes fiscales nationales et un effet dommageable sur le bien-être du pays. Pour le Ghana, l'analyse de l'utilisation des incitatifs fiscaux entre 2008 et 2013 a révélé que ces derniers représentaient une perte (dépense fiscale) d'environ 14,18 % à 41,20 % des recettes fiscales totales, soit environ 1,80 % à 5,31 % du PIB total.

Le concept d'incitation fiscale à l'investissement soulève les questionnements suivants : Quel est le lien entre la disposition relative aux congés fiscaux et le flux d'investissements directs étrangers? Qu'est-ce qui fait qu'un congé fiscal est plus bénéfique et efficace pour un pays qu'un autre ? Pourquoi certaines firmes s'implantent-elles dans un territoire plutôt que dans un autre ?

C'est dans cette optique que cet article se propose : D'une part, de discerner les politiques soumises par les gouvernements des pays de la CEDEAO pour attirer les investissements directs sur leurs territoires. D'autre part, d'analyser l'incidence de cette mesure sur l'afflux des IDE dans les pays de la CEDEAO.

L'hypothèse centrale que nous soutenons est qu'un congé fiscal n'est pas un paramètre majeur dans la décision d'investir en Afrique pour les investisseurs étrangers.

Dans ce papier. Après une présentation succincte du cadrage théorique de l'impact des congés fiscaux sur l'attraction des IDE. La section suivante s'intéresse aux effets de la pratique en question sur les afflux des IDE dans les pays de la CEDEAO. Plusieurs arguments seront avancés pour justifier les deux thèses opposées dans le débat de l'efficacité ou non des congés fiscaux au lecteur. La section 4 présente la vérification empirique et l'analyse des résultats obtenus à la lumière des estimations. Enfin, la conclusion sera consacrée aux synthèses et souligne les voies politiques possibles pour l'avenir.

1. Le cadrage théorique de l'impact des congés fiscaux sur l'attraction des IDE

1.1. Explications théoriques des congés fiscaux

Notre point de départ est la définition donnée par la CNUCED aux congés fiscaux. Selon elle, « Les congés fiscaux (*tax holidays*) sont une forme courante d'incitation fiscale fréquemment utilisée par les pays en développement et les pays à économie en transition pour attirer les IDE. C'est une forme d'exonération fiscale limitée dans le temps, en vertu de laquelle les entreprises nouvellement créées sont exemptées du paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés durant une période déterminée (Par exemple : sur une période de cinq ans). Cette mesure sert aussi à exonérer les projets d'investissement de la taxe sur le revenu net dans le but d'encourager l'investissement. Du même coup, les congés fiscaux privent les firmes de certaines déductions fiscales au cours cette période ou indéfiniment comme les dépenses d'amortissement et les intérêts débiteurs. Ce qui tend à compenser au moins en partie tout effet de simulation. » (CNUCED, 2000, P.19).

Parallèlement, Single (1999) a formulé une définition légèrement remaniée d'un congé fiscal. Selon lui, il se présente comme étant « l'application de l'impôt sur les sociétés pour une période donnée à un taux proche ou égal à zéro ». Ces exonérations fiscales temporaires portent généralement sur une période de cinq ans, mais elles peuvent aller jusqu'à dix voire vingt ans.

Depuis les années 60, un ensemble d'articles théoriques et empiriques ont examiné l'efficacité des exonérations fiscales pour attirer de nouvelles firmes vers une location précise. Toutefois, le problème majeur dans toutes ces études est qu'elles n'établissent aucun critère pour mesurer ou évaluer l'efficacité réelle de l'abattement fiscal (Morse et Farmer, 1986). En se basant sur le droit de l'impôt sur société applicable aux congés fiscaux utilisés dans cinq pays (Bangladesh, Côte d'Ivoire, Malaisie, Maroc, et Thaïlande), Mintz (1990) a estimé que les dispositions relatives aux exonérations fiscales au profit des investissements dans des actifs à long terme ne sont pas aussi généreuses pour l'entreprise qu'on pourrait le croire au départ. D'après son analyse, même si la firme est entièrement exonérée pendant la période du congé fiscal, ses décisions d'investissement peuvent être considérablement affectées par les obligations fiscales qui surviendront après l'expiration de cette période. Il y'a donc lieu d'amorcer la première hypothèse (**H1**) qui suppose que les taux d'imposition effectifs augmentent rapidement à l'expiration du congé, en particulier pour les entreprises rentables.

En effet, la faible littérature sur les congés fiscaux porte principalement sur les raisons pour lesquelles peuvent être utilisés. Elle place l'accent sur la compétition fiscale entre les Etat. Dans ce contexte, de nombreux pays -spécialement africains- ont des politiques conçues pour attirer les investissements directs étrangers. Ces derniers fondent leurs suggestions sur des incitations spécifiques à l'investissement, en l'occurrence les congés fiscaux. D'après les analyses de Doyle et Van Wijnbergen, (1984) ; King, McAfee et Welling, (1993) ; Wen, (1997) ; Bond et Samuelson, (1986), le choix de localisation par une firme passe d'abord par

un processus de négociations entre une firme et deux collectivités locales ou plus qui concourent véritablement à l'attraction de capitaux étrangers sur leurs territoires.

Les pays offrent des congés fiscaux pour deux raisons fondamentales. Premièrement, les asymétries informationnelles, souvent relatives au niveau de production du pays (Bond et Samuelson, 1986). Une seconde explication se rapporte aux coûts irrécupérables supportés par la firme au cours de l'implantation ; la firme se trouve bloquée et immobile une fois qu'elle investit (Doyle et Van Winjnbergen, 1984).

1.2. La pratique des congés fiscaux et IDE

C'est dans la perspective de fournir un certain nombre d'analyses de la relation entre les exonérations fiscales temporaires (congés fiscaux) et les investissements directs étrangers (IDE) que s'inscrit cette sous-section.

Bien que les congés fiscaux soient très populaires dans les pays africains, ils présentent certaines carences à surmonter pour amoindrir les effets, ou encore pour lutter contre l'évasion fiscale. Il importe alors de mettre en place un système fiscal stable, clair et transparent tenant compte des normes internationales dont le but est d'attirer des investissements soutenus. L'article de Tanzi et Zee (2002) est représentatif de cette approche. Ce document répertorie les contraintes les plus souvent rencontrées, y compris :

- Le risque d'attirer des investissements dont la rentabilité est à court terme (mobiles) dans la mesure où ils ne sont accordés que pour une durée limitée. Ces investissements ne sont pas bénéfiques pour l'économie que ceux à long terme, ce qui encourage la création artificielle de nouvelles entreprises.
- Faciliter l'évitement fiscal qui résulte de la réticence à taxer les revenus financiers, mais aussi des transferts de bénéfices entre les entreprises qui ne bénéficient pas d'exonérations fiscales temporaires et celles qui en bénéficient via la conclusion d'ententes entre les deux sur des prix de cession internes.
- Recherche systémique par les entreprises aux meilleures possibilités de prolongation de la durée d'application du congé fiscal (souvent à l'infini dans les pays Africains), en déguisant les investissements existants en de nouveaux investissements. Une fois le congé fiscal achevé, l'investisseur met fin à un projet pour le relancer sous un autre nom tout en conservant la propriété.
- Les congés fiscaux sont pris par les gouvernements indépendamment des rendements ciblés. En d'autres termes, les congés fiscaux bénéficient souvent aux investisseurs à grande capitalisation qui envisagent investir et réaliser des profits importants même en absence d'un tel avantage fiscal.
- Le manque de transparence au niveau des coûts des congés fiscaux et la complexité de leur gestion, ce qui constitue un terrain fertile pour les chercheurs de rente et les corrupteurs. Certes, la bonne gestion des exonérations fiscales est un facteur crucial de leur efficacité, à condition que les bénéficiaires soient tenus de soumettre une déclaration d'impôt.

L'expérience montre qu'un système fiscal optimal ne doit pas s'écarter des mesures fiscales appliquées dans les autres pays.

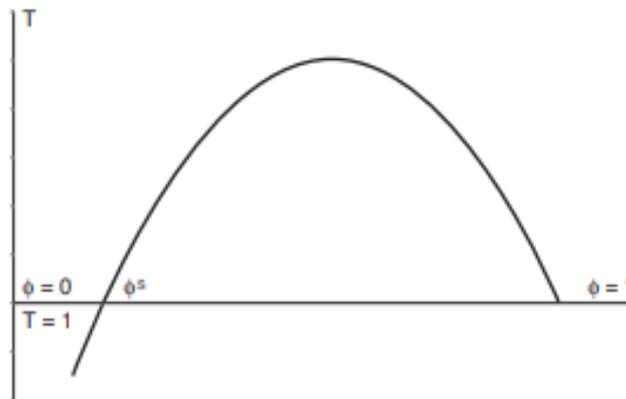
De nombreux auteurs se sont intéressés à l'analyse de l'influence des incitations fiscales sur les investissements directs étrangers dans les économies africaines. Dans ce contexte, une étude réalisée par Appiah-Kubi et al., (2021), sur la période 2008-2018, sur des données de panel de 40 pays africains et à travers un modèle économétrique de quatre proxy d'incitations fiscales fait apparaître que, les IDE réagissent à une de l'impôt sur sociétés. Les IDE prédominent dans les économies où les exonérations fiscales temporaires et les retenues à la source sont plus longues. Les chercheurs reconnaissent également l'impact négatif possible des incitations fiscales.

Ainsi, selon « *Ecowas Investment Policy* », publié en juin 2018, les données empiriques recueillies à ce jour suggèrent fortement que les congés fiscaux n'entraînent pas une augmentation des IDE en Afrique. En 2004, 70 % des pays d'Afrique subsaharienne offraient des congés fiscaux, alors même que leur part dans les IDE mondiaux diminuait entre 1970 et 2004. En revanche, sur la même période, le montant des IDE en Asie a quadruplé, bien que seulement 13% environ des pays asiatiques aient accordé des exonérations fiscales temporaires au cours de la période considérée. La part des IDE en Amérique latine, de 1970 à 2004, est demeurée inchangée, même si seulement environ 8 % des pays de la région offraient des congés fiscaux pendant la période pertinente.

Il faut également noter que plus il y'a d'interventionnisme fiscal chez les autorités publiques des pays à faible revenu (PFR) en matière de politiques d'incitation à l'investissement, moins les exonérations fiscales temporaires sont influentes et vice-versa. Un pays est d'autant plus attractif pour les IDE qu'il présente le moins de risque possible. Plusieurs signes de risque sont considérés, à savoir : la qualité du capital humain, la qualité d'institutions et d'infrastructures publiques, un changement politique brusque, la transparence des systèmes de réglementation, la corruption, les ressources naturelles, la taille des marchés, le nombre de firmes déjà présentes sur le marché, l'éducation, l'accès aux matières premières, etc. selon le fonds monétaire international, ces indicateurs expliquent significativement les écarts de taux d'imposition entre pays, surtout en développement ; En revanche, les pays les plus avancés peuvent se permettre de maintenir des taux d'imposition plus élevés en bénéficiant de la rente d'agglomération.

Il est à signaler que l'effet des politiques publiques peut ne pas être linéaire dans le sens où le comportement d'un investisseur peut s'orienter par l'impôt (c'est-à-dire, les taux d'imposition peuvent susciter un déplacement soudain des activités).

Graphique1 : concurrence fiscale¹ et dynamique de localisation



Source : Cœuré, Rabaud, & Madiès (2003), p. 101

La relation entre l'écart d'imposition soutenable et l'ouverture commerciale apparaît sous la forme d'une courbe en cloche comme indiqué dans le graphique 1. Avec :

$T = \frac{1-t^*}{1-t}$: mesure l'écart entre le taux d'imposition des profits domestiques t et celui du reste du monde t^* ; en deçà duquel le capital ne se délocalise pas.

ϕ : désigne le degré d'ouverture commerciale ;

ϕ^s : représente le point soutenable. Il correspond au degré d'ouverture pour lequel l'équilibre de concentration des activités devient entièrement stable.

¹ Elle désigne un jeu dont l'hypothèse centrale garantie, qu'à l'équilibre, les gouvernements sont invités à fixer le taux d'imposition optimal du capital. Les taux d'impositions choisis à l'équilibre de Nash fiscal, créent une situation où les choix des gouvernements sont mutuellement compatibles.

Dans le cas où $\phi < \phi^s$, un abaissement des taux d'imposition pour limiter les délocalisations soudaines s'avère nécessaire. C'est-à-dire, seule une baisse de la fiscalité du capital permet d'éviter le déplacement des investisseurs.

Plus généralement, il existe une relation inverse entre les facteurs traditionnels de localisation et les considérations financières (aides à l'installation, exonérations fiscales temporaires, etc.). Ces dernières sont moins importantes quand un site est considéré comme attractif par les investisseurs privés du point de vue de ces facteurs. Par contre, plus le rôle des critères favorables à l'implantation sont faibles, plus les considérations financières deviennent importantes au moment du choix final. Certes, « *il existe une discordance entre les critères de localisation favorables et l'existence d'une offre de financement alléchante, mais en général, les autorités locales ont des stratégies qui les amènent à privilégier les spécificités du territoire qu'elles proposent ou au contraire à mettre en avant les conditions financières qu'elles peuvent offrir et cumulent rarement les deux* » Benoît Cœuré et Isabelle Rabaud (2003).

En effet, les exonérations fiscales s'inscrivent dans une démarche globale visant l'adaptation des structures économiques nationales aux exigences de l'ouverture sur le capital étranger.

Il semble important de signaler que les congés fiscaux sont souvent décidés par des industries dites flottantes qui peuvent rapidement disparaître pour réapparaître. De plus, ils sont généralement alignés aux entreprises nouvellement établies plutôt qu'au financement d'entreprises existantes et à discriminer les investissements qui reposent sur des capitaux amortissables à long terme. A cet effet, les congés fiscaux peuvent provoquer l'étranglement de l'assiette fiscale, du fait que l'aberration fiscale des contribuables.

2. Congés fiscaux et décision d'investissement dans les pays de la CEDEAO

Il s'agit dans le cadre de cette section de présenter les deux thèses opposées dans le débat se rapportant à la question de l'impact des congés fiscaux sur les IDE. Certains auteurs plaident pour une relation positive entre cet instrument fiscal et la promotion des investissements directs étrangers. Tandis que d'autres arguent de l'impact négatif des congés fiscaux sur les investissements étrangers autochtones qu'étrangers, faisant valoir que les gouvernements doivent parvenir à des réformes structurelles de grande envergure au lieu de mener des politiques conjoncturelles ayant l'horizon de court terme.

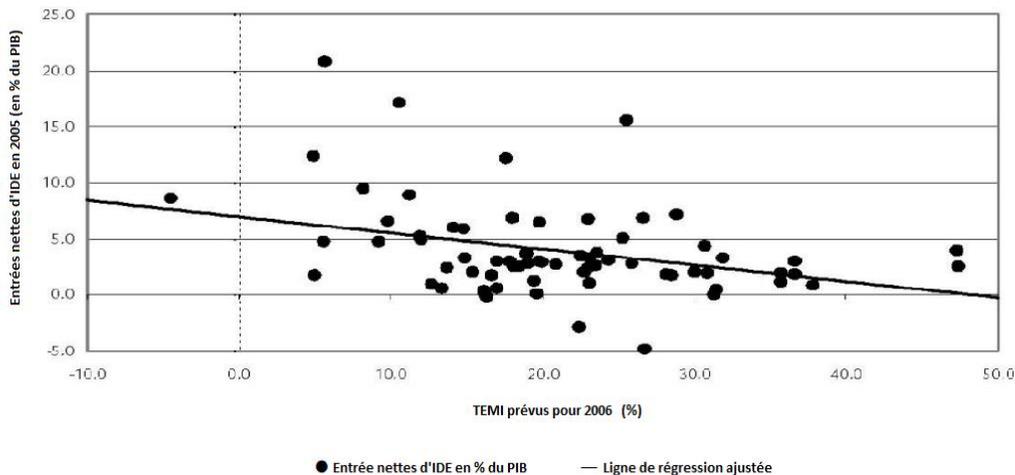
Congés fiscaux : une aubaine pour les investissements directs étrangers ?

On aborde ici des situations dans lesquelles le congé fiscal pourrait être un outil utile et efficace en faveur des IDE.

Klemm et Parys (2009), dans des études empiriques sur 40 pays de l'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique pour la période 1985-2004, ont conclu que l'application de faibles taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés et les congés fiscaux les plus longs peuvent être efficace pour attirer les IDE, mais pas pour stimuler la croissance ou la formation brute du capital fixe. Partant, notre deuxième hypothèse (**H2**) veut que : les gouvernements utilisent l'extension de l'exonération fiscale temporaire ou l'abaissement du taux d'imposition comme outil de concurrence fiscale.

Une autre étude sur laquelle on s'étendra plus en détail s'est faite par Mintz (2007). Ils ont mesuré la réaction de l'IDE aux taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) pour 69 pays, y compris plusieurs pays en développement. La figure 1 résume les résultats de l'étude, en représentant la relation entre l'IDE qui est exprimé en pourcentage du PIB, et le TEMI.

Figure 1 : Un IDE plus élevé est lié à des taux d'imposition effectifs plus bas



Source : Fonds Monétaire International ; calculs effectués par Andrey Tarasov

Il ressort de la figure 1 qu'il existe une relation négative entre les entrées directes étrangères et les taux d'imposition effectifs. En moyenne, une baisse de 10 points de pourcentage du TEMI fait augmenter l'IDE de 3 points de pourcentage du PIB.

En principe, un congé fiscal pourrait être exploité pour signaler l'engagement d'un pays aux réformes. En revanche, abolir les réformes prévues, impose aux investisseurs- incités par les congés fiscaux- de partir une fois la période de l'exonération est achevée. On s'aperçoit alors qu'il s'agit plutôt d'une stratégie théorique que pratique. Réciproquement, les congés fiscaux pourraient durer ou être renouvelés plusieurs décennies si, par exemple, de nouvelles administrations prennent le relais par la suite (Allam, 2018).

D'ailleurs, il est généralement admis que la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ont un faible climat d'investissement qui est dû en partie aux instabilités politiques et macroéconomiques ; les gouvernements semblent considérer les incitations fiscales comme nécessaires pour attirer des capitaux qui ne viendraient pas autrement. Or pour rationaliser les pertes infligées aux recettes nationales dans les pays de la CEDEAO, leurs autorités font valoir qu'à terme les entrées de capitaux et les emplois créés permettront d'obtenir un meilleur retour sur investissement.

Congés fiscaux : une grave erreur à bannir

Les congés fiscaux sont les incitants fiscaux les plus fréquents dans les États de l'Afrique de l'Ouest. Le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Sénégal sont influents dans la région et aussi les destinations et les hôtes des IDE les plus conséquents. Signalons qu'au cours des deux dernières décennies, les gouvernements de la région ont fait la promotion de leur pays comme destination d'investissement et ont offert un éventail d'incitatifs fiscaux aux sociétés étrangères. Toutefois, dans la plupart des pays de la région, les institutions publiques sont peu en mesure de contrôler, d'évaluer et de calculer les incidences réelles des stimulants à l'investissement offerts.

Sur la question de l'inefficacité de la pratique des congés fiscaux, un rapport intitulé « The West African Giveaway : Use and Abuse Of Corporate Tax Incentives In ECOWAS », publié en juillet 2015 par « Tax Justice Network Africa and ActionAid », examine les incitations fiscales en faveur des entreprises et leurs répercussions sur la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec un accent sur quatre pays : le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Le rapport a conclu que les exonérations de l'impôt sur le revenu des sociétés sont un moyen particulièrement inefficace dans la promotion de l'investissement, car elles attirent principalement des firmes mobiles « footloose firms » qui

ne sont pas liées à un emplacement précis et qui changent continuellement d'identité dans le but de profiter des congés fiscaux qui ne sont offerts qu'aux primo-investisseurs. De toute façon, la présence de tels incitants peut être importante pour les décisions d'investissement de ces firmes. De tels investissements sont toutefois rarement susceptibles de favoriser la création d'emplois locaux, la technologie et le transfert de savoir-faire. Au-delà de ces constats, la délocalisation des activités productives soulève une question de risque de mobilité qui se traduit notamment par certains coûts et témoigne également de la non-viabilité des gains à long terme.

Selon le même rapport, l'Afrique de l'Ouest pourrait perdre jusqu'à 9,6 milliards de dollars par an de recettes publiques en raison des incitations fiscales accordées par les gouvernements pour attirer des investissements étrangers. L'analyse montre que le Ghana perd probablement jusqu'à 2,3 milliards de dollars par an, le Nigeria autour de 2,9 milliards de dollars et le Sénégal (au moins en 2009) jusqu'à 639 millions de dollars. De ces statistiques, nous pouvons constater que les effets seraient préjudiciables sur les recettes fiscales et le bien-être des pays concernés.

En effet, retirer « Le Pioneer Industries Relief » de Nigéria fait partie des recommandations de l'ONGI ActionAid en conclusion d'un rapport intitulé «fuite de revenus», dont elle montre que Nigéria a offert un cadeau fiscal de 3,3 milliards de dollars de revenus en raison d'allègements fiscaux, soit presque deux à trois fois le budget de l'éducation, dans un pays qui abrite près de 20% des enfants non scolarisés dans le monde

En outre, une autre étude du FMI datant de 2009 sur les pays en développement démontre que l'extension des congés fiscaux pour une durée de 10 ans n'augmente l'IDE que de 1% du PIB (Klemm et Van Parys). Ces chiffres sont faibles par rapport à ceux des pays de l'OCDE.

Il convient également de mentionner que l'inefficacité de la pratique des congés fiscaux en Afrique s'enracine dans les disparités spatiales et sectorielles. El morchid et Hourmat Allah (2010), soutiennent l'idée selon laquelle le recours aux congés fiscaux comme incitation spécifique à l'investissement est généralement douteux malgré leur simplicité administrative. Selon eux, ils représentent un manque à gagner pour le budget des pays africains. En se référant aux codes des investissements adoptés par quelques États africains, ces deux auteurs concluent à l'inefficacité de cet instrument fiscal. Deux arguments majeurs ont été avancés. Le premier tient à la manière avec laquelle les congés fiscaux sont conçus et qui constitue une source de dysfonctionnements. Le deuxième argument étaye le premier et va plus loin en soulignant l'importance pour les pays africains à coordonner les efforts en matière d'avantages fiscaux afin d'éviter les surenchères fiscales, souvent coûteuses et irrationnelles, pesant sur le budget de l'État.

Tanzi & Zee (2002) et Klemm (2009) considèrent que les congés fiscaux encouragent le transfert de bénéfices entre des entreprises bénéficiaires et d'autres non bénéficiaires, ainsi qu'ils stimulent la création artificielle de nouvelles entreprises. Ces résultats semblent confirmés par l'étude récente de Lakuma (2019). Ce dernier montre que les exonérations fiscales temporaires et les taux d'imposition préférentiels encouragent les stratagèmes d'évasion fiscale et favorisent les placements à bénéfice élevé de courte durée ayant une durée de vie inférieure à cinq ans.

Les congés fiscaux dans les pays de la CEDEAO

Depuis plus que quatre décennies, les objectifs des pays africains se concentrent sur la promotion de leur climat des affaires en vue de soutenir l'attraction d'investissements. Ces objectifs sont conformes à leur engagement dans de vastes chantiers de réformes.

Bien que les efforts d'harmonisation des codes d'investissements, en Afrique de l'Ouest, soient en cours depuis plus d'une décennie, ils ne sont pas encore traduits en résultats concrets. Les codes nationaux d'investissement sont régulièrement élaborés par les décideurs

dans le but de fournir le maximum d'avantages aux investisseurs potentiels et d'attirer le plus d'investisseurs. En outre, avec le peu de données disponibles sur l'assiette fiscale de tous les pays et une coordination et une communication insuffisantes entre les États membres, la région continue de faire face à une concurrence fiscale féroce qui entraîne des effets préjudiciables. À la lumière de ces constatations, les États membres devraient s'efforcer de sélectionner des politiques et des mesures qui s'attaquent directement aux défaillances du marché et qui produisent des avantages marginaux supérieurs à leurs coûts marginaux (c'est-à-dire, le manque à gagner en recettes fiscales).

Le tableau 1 fournit une présentation des principales évolutions législatives et réglementaires relatives à la fiscalité en Nigéria, Ghana et la Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : Synoptique des principales évolutions législatives

Pays	période	Titre du règlement ou de la loi	Explication
Nigéria	1952	1. Première disposition de congés fiscaux	1. introduction d'une incitation majeure, à savoir l'ordonnance relative à l'aide aux industries pionnières qui a exonéré les compagnies pionnières du paiement de l'impôt sur le revenu des entreprises pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.
	1971	2. Modification de l'ordonnance sur les industries pionnières de 1952.	2. le point culminant de la modification a été l'octroi d'exonérations fiscales sur les revenus des sociétés pendant cinq ans pour les sociétés pionnières privées et à responsabilité limitée.
	1990	3. Loi sur le développement industriel (exonération de l'impôt sur le revenu), Cap 179, LFN, 1990.	3. au cours de cette phase, les incitations ont été accordées aux zones franches industrielles pour l'exportation. Entrée en vigueur depuis 1991.
	2004	4. Loi sur l'impôt sur revenu des entreprises, Cap. C21, LFN, 2004 ("CIT").	4. Elle permet aux entreprises de bénéficier d'un congé fiscal de dix ans.
	2014	5. Programme du statut du pionnier (2014), qui est régie par la loi de développement industriel, cap.179, LNF, 1990.	5. C'est un programme d'incitation régie par la loi de 1990, sur le développement industriel, qui vise également à accorder des congés fiscaux aux SARL.
Ghana	1959	1. The Pioneer Industries and Companies Act of 1959	1. Cet act a institué un congé fiscal de 10 ans.
	1975	2. Décret sur l'impôt sur le revenu de 1975	2. ce décret visait à encourager à la fois les investisseurs locaux et étrangers..
	1995	3. La loi de 1995 sur les zones franches (The free zone Act, 1995).	3. Cette loi confère aux entreprises le droit à un congé fiscal de 10 ans et par la suite un taux maximum d'impôt sur le revenu de 8 %.
	2001	4. The Internal Revenue Act (Act 592, 2001)	4. Il émane du décret de l'impôt sur le revenu de 1975.
	2012	5. La Loi 839 (2011), entrée en vigueur le 9 mars 2012.	5. C'est une extension de la loi interne de recettes (Internal Revenue Act - loi 592) de 2000. La nouvelle loi prolonge la durée des congés fiscaux en faveur des investisseurs.
côte d'ivoire	1984	1. la loi n°84-1230 du 8 novembre 1984	1. Institution du 2 ^{ème} code des investissements ivoirien.
	1995	2. Code des investissements n° 95-620 du 3 août 1995.	2. En abrogeant le code des investissements de 1984, ce nouveau code permet un ensemble d'incitation y compris les congés fiscaux.
	2012	3. Ordonnance n° 2012-487 du 7	3. Des exonérations fiscales allant de 50% à 75% sur une durée de cinq à quinze ans en

	2018	juin 2012 4. article 14 du code des investissements ivoirien établit par l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018.	fonction des zones d'investissements. 4. Le code des investissements de 2018 a classé les investissements en quatre groupes : catégorie 1- catégorie 2- projets structurants et les grands centres commerciaux. C'est la catégorie 1 qui s'occupe des exonérations d'impôts. Les taux et la durée des exonérations varient selon la zone d'installation.
--	------	---	---

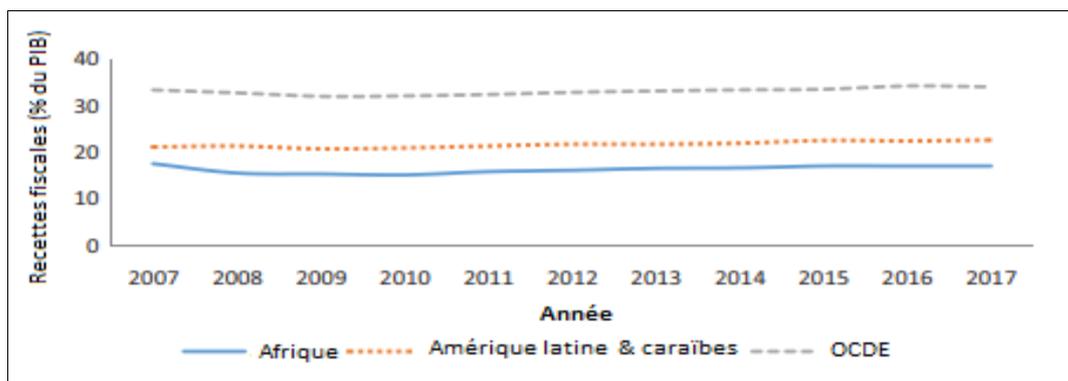
Source : Etabli par l'auteur en se basant sur les réglementations fiscales

Étant donné que la majorité des investisseurs qui font des affaires dans le marché commun de la CEDEAO recherchent généralement un accès à long terme aux ressources naturelles, les congés fiscaux en elles-mêmes offrent généralement des incitations économiques minimales à la majorité des investisseurs qui font des affaires dans la région.

En effet, le renforcement de la transparence fiscale est essentiel dans la mesure où il aura pour effet de comprendre l'ampleur du problème généré par les encouragements fiscaux nuisibles. Ce problème est confirmé par le rapport « The West African Giveaway 2015 » qui insiste sur le caractère officieux et discrétionnaire des congés fiscaux. Le même rapport a également noté que 46 % des 40 entreprises du Ghana, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire bénéficient des congés fiscaux : 10 % d'entre elles bénéficient d'exemptions complètes de l'impôt sur le revenu des sociétés, tandis que 10 % d'entre elles paient un impôt sur sociétés réduit. Cela reflète, entre autres, des anomalies préoccupantes dans les systèmes fiscaux de ces pays, notamment visé des secteurs spécifiques. Ainsi, quelque 15% d'entreprises ont indiqué recevoir des incitations non comptabilisées -souvent dommageables et non transparentes- de la part des autorités fiscales. En effet, bien que cet échantillon soit relativement petit, nous croyons qu'il fournit une indication d'un problème plus large. En règle générale, il convient de limiter le choix arbitraire des bénéficiaires de ces encouragements, de surcroît d'éviter les mesures fiscales indirectes.

Les tendances du ratio recettes fiscales/PIB pour l'Afrique de 2007 à 2017 sont présentées dans la figure 2, tirée d'un rapport de l'OCDE. Par ailleurs, ce rapport souligne que l'octroi d'incitations fiscales sous la forme de congés fiscaux et de concessions spéciales est apparu comme une stratégie importante utilisée par les gouvernements en Afrique subsaharienne, y compris les pays de la CEDEAO, pour stimuler le commerce et les investissements étrangers. Par exemple, les entreprises opérant dans la zone de libre-échange de Ghana bénéficient d'une période d'exemption de 10 ans après laquelle elles paient l'impôt sur sociétés à un taux de 15% sur les ventes à l'exportation (Grey, 2020). Les congés fiscaux sont également accordés aux entreprises des secteurs suivants : entreprises agricoles, l'agro-industrie et le traitement des déchets. Au Nigeria, les industries pionnières qui produisent des produits considérés comme des « produits pionniers » en vertu de la loi relative au développement industriel (réduction de l'impôt sur le revenu) bénéficient d'une période d'exonération fiscale de 100% de trois à cinq ans (Tax Justice Network, 2018).

Figure 2 : Évolution des recettes fiscales de l'Afrique (% du PIB) de 2007 à 2017, par rapport à l'OCDE et à l'Amérique latine et aux Caraïbes



Source : OCDE/ATAF/CUA (2019), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019 : 1990-2017*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5daa24c1-en-fr>.

L'augmentation des recettes fiscales est essentielle pour assurer l'émergence économique d'un pays (OCDE, 2013). Du côté recettes fiscales en Afrique, le principe est de renforcer la mobilisation des ressources intérieures -inscrite dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA)- alors que le continent cherche à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). La cible primordiale de l'ODD 17 est d'améliorer la capacité nationale de perception des impôts et d'autres recettes.

Il est clair que l'augmentation des recettes renforcera la capacité budgétaire du continent à réduire son profil croissant de dette et à financer les biens et services publics ; il y a lieu de croire que le fait d'offrir des incitatifs fiscaux pourrait éventuellement améliorer les recettes fiscales. Plus largement, ils réduisent le coût opérationnel ce qui améliore le climat d'investissement pour les entreprises. La figure 2 donne le taux moyen du ratio impôts-PIB² pour l'Afrique, l'Amérique latine et les pays de l'OCDE. Les ratios observés sont respectivement de 17,1%, 22% et 34%. Or, le taux moyen du ratio impôts-PIB nécessaire pour stimuler la croissance, fournir des services de base, tels que de meilleures infrastructures routières, des soins de santé et la sécurité publique dans les pays en développement est de 18,5% (Esen & Aydin, 2018). Si l'on n'y remédie pas, cela compromettra la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'ODD 17. Toutefois, il convient de noter que les formes d'aides imputables sur l'impôt telles que les congés fiscaux réduisent les recettes publiques perçues par l'État.

3. Méthodologie de recherche

3.1. Présentation des données et choix des variables

Il s'agit dans le cadre de cette section de tester empiriquement l'effet des exonérations fiscales temporaires sur les IDE. L'étude couvre un échantillon représentatif de trois pays ouest-africains membres de la CEDEAO, comprenant le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire pour la période 1990-2019. Soit un échantillon de 90 observations. Elle se compose de données macroéconomiques recueillies auprès de la Banque mondiale, ainsi que des données sur les taux d'imposition statutaires et les incitations fiscales en faveur des investisseurs issues des publications de "Price Waterhouse worldwide summaries of corporate taxes" et les guides d'EY³. À première vue, il convient de noter que la non-pertinence des congés fiscaux et des abattements fiscaux en Afrique est due en particulier à des motifs politiques qu'économiques.

² Le ratio se définit comme le total des recettes fiscales exprimé en pourcentage du PIB

³ Worldwide Corporate Tax Guides from EY

Mais nous présumons que cette inefficacité peut être due à la mauvaise gouvernance en matière de politiques fiscales, au manque d'infrastructure nécessaire à la croissance et à l'insertion dans l'économie mondiale, aussi aux institutions, etc.

Une explication détaillée des variables sera examinée de près dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Variables et sources

Variable	signification	Unité de mesure	Source
Variable endogène			
Entrées d'IDE	Entrées nettes des IDE	\$US	La base des indicateurs du développement dans le monde- Banque mondiale
Variable exogène			
PIB par habitant	Le PIB par habitant est le produit intérieur brut divisé par la population en milieu d'année.	\$US	La base des indicateurs du développement dans le monde- Banque mondiale
FBCF	Formation brute de capital fixe pour chaque pays.	\$US	La base des indicateurs du développement dans le monde- Banque mondiale
Inflation	L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation.	%	La base des indicateurs du développement dans le monde- Banque mondiale
Ouverture	Le niveau d'ouverture commerciale dans le pays hôte. (exportations+importation)/PIB	%	La base des indicateurs du développement dans le monde- Banque mondiale
Taux d'imposition	Taux légaux d'imposition des sociétés.	%	Base de données statistiques de l'IS -l'OCDE
Congé fiscal	Le plus long congé d'impôt sur le revenu des sociétés du secteur manufacturier ou de l'exportation.	Nombre d'années	Les réglementations fiscales en vigueur dans chaque pays - Price Waterhouse worldwide summaries of corporate taxes - Worldwide Corporate Tax Guides from EY.

Source : établi par nos soins

3.2. Méthode d'estimation et Spécification du modèle à estimer

Nous allons adopter la méthode ARDL. L'avantage de cette technique est double : D'abord, elle est très appropriée et efficiente pour les petits échantillons comme c'est le cas pour la plupart des études empiriques relatives aux pays en développement (Cheung and Lai, 1993). Puis, c'est une approche qui peut s'appliquer à n'importe quel degré d'intégration des variables (I(0), I(1) ou bien les deux à la fois).

Le modèle retenu est emprunté à Klemm and Parys (2012). Ce choix est justifié par le rapprochement entre la problématique ainsi que la forte similitude entre les échantillons étudiés. Pour examiner l'impact sur l'investissement, nous allons utiliser : les IDE et la FBCF. Nous utilisons comme variables de contrôle : le PIB par habitant, l'ouverture, l'inflation, le taux de l'IS et la longueur du congé fiscal offert.

Les modèles à estimer sont :

$$IDE = f(PIBT, OUV, INF, IS, CF) \quad (1)$$

$$FBCF = f(PIBT, OUV, INF, IS, CF) \quad (2)$$

D'où :

IDE: représente les flux d'IDE;

FBCF: Formation brute de capital fixe est utilisée afin de mesurer l'investissement privé ;

PIBT: Le PIB par habitant qui est utilisé comme variable proxy du bien-être général et de la taille de marché. Le but est de mesurer la croissance économique dans notre échantillon.

OUV: indicateur qui mesure le degré d'ouverture commerciale, mesurée par la part des exportations et des importations mondiales de biens et services exprimée en pourcentage du PIB ;

INF: Le taux d'inflation est utilisé comme indicateur de stabilité économique du pays hôte ;

IS: Taux légaux d'imposition des sociétés, il représente l'approche gouvernementale;

CF: Le plus long congé fiscal, exprimé en nombre d'années de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés du secteur manufacturier ou de l'exportation.

En effet, il est plus approprié pour tester l'existence de relation de long terme dans un échantillon de petite taille d'adopter l'approche ARDL (Autoregressive Distributed Lag) Pesaran et al. (2001). Formellement :

$$y_{it} = \sum_{j=1}^p \varphi_{ij} y_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} X_{i,t-j} + \mu_i + \varepsilon_{it} \quad (3)$$

Où $i : 1, \dots, N=1, \dots, 3$ est le nombre des individus (pays) ; $T : 1, \dots, N=1990, 1991, \dots, 2019$ est le nombre de périodes ; φ_{ij} sont les scalaires ; δ_{ij} désignent le vecteur des coefficients; μ_i représente les effets fixes ; ε_{it} est le terme d'erreur; y_{it} est la variable endogène et X_{it} est le vecteur des variables exogènes. En paramétrant l'équation (3) en équation de correction d'erreurs, on obtient :

$$\Delta y_{it} = \phi_i (y_{i,t-1} - \theta_i' X_{it}) + \sum_{j=1}^p \varphi_{it} \Delta y_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta X_{i,t-j} + \mu_i + \varepsilon_{it} \quad (4)$$

Avec Δ est l'opérateur de variation entre deux dates, ϕ_i est la vitesse de correction des erreurs du terme d'ajustement et θ_i est le vecteur des coefficients de long terme.

Les formulations économétriques des deux modèles dans cette étude sont les suivantes :

$$\begin{aligned} \Delta IDE_{it} = & \phi_i (IDE_{i,t-1} - \theta_i' PIBT_{it} - \theta_i' OUV_{it} + \theta_i' INF_{it} + \theta_i' IS_{it} + \theta_i' CF_{it}) + \\ & \sum_{j=1}^p \varphi_{it} \Delta IDE_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta PIBT_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta OUV_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta INF_{i,t-j} + \\ & \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta IS_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta CF_{i,t-j} + \mu_i + \varepsilon_{it} \end{aligned} \quad (1')$$

$$\begin{aligned} \Delta FBCF_{it} = & \phi_i (FBCF_{i,t-1} - \theta_i' PIBT_{it} - \theta_i' OUV_{it} + \theta_i' INF_{it} + \theta_i' IS_{it} + \theta_i' CF_{it}) + \\ & \sum_{j=1}^p \varphi_{it} \Delta FBCF_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta PIBT_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta OUV_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta INF_{i,t-j} + \\ & \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta IS_{i,t-j} + \sum_{j=0}^q \delta_{ij} \Delta CF_{i,t-j} + \mu_i + \varepsilon_{it} \end{aligned} \quad (2')$$

L'analyse est divisée en deux parties examinant les impacts économiques. La première régression se concentre sur les entrées d'IDE en tant que variable dépendante et la deuxième régression qu'on exécute porte sur l'investissement privé mesuré par la FBCF. La différence entre les deux est que l'IDE inclut les prises de contrôle/les acquisitions⁴, tandis que l'investissement privé ne couvre que la formation de nouveaux capitaux.

⁴ Les prises de contrôles permettent aux investisseurs de créer des synergies entre les sociétés existantes et les entreprises cibles.

4. Résultats et discussion

4.1. Résultats des estimations et interprétations

Le logarithme népérien sera appliqué pour les variables : IDE, FBCF, PIB par habitant, OUV, INF, IS, CF ; par la suite s'écrira : ln IDE, ln FBCF, ln PIB, ln OUV, ln INF, ln IS, ln CF. L'application du logarithme nous permet de réduire les écarts de volume qui existent par rapport aux variables INF, OUV et le taux d'imposition exprimée en pourcentage.

4.1.1. Statistique descriptive

Le tableau 3 présente les statistiques descriptives de l'ensemble des variables du modèle (deux variables dépendantes et cinq variables indépendantes) sur la période en question.

Tableau 3 : Statistiques descriptives des variables pendant la période 1990-2019

Variable	Observations	Min	Max	Moyenne	Écart-type
lnIDE	90	7.170262	9.946504	8.806504	0.6787549
		8.452991	9.328387		0.4613471
		7.338632	9.757184		0.5632227
lnPIB	90	2.911731	3.40662	3.14957	0.1256381
		3.059634	3.259234		0.1012515
		3.001668	3.365083		0.0941996
lnFBCF	90	8.912155	11.0565	9.819105	0.6507819
		9.375046	10.57717		0.6597183
		9.226164	10.53594		0.3607004
lnINF	90	-0.444411	1.862343	0.8956484	0.5227177
		0.3212718	1.217795		0.4986517
		0.1299656	1.99071		0.324965
lnOUV	90	1.316443	2.064639	1.75936	0.1766675
		1.559446	1.86409		0.1731971
		1.516357	1.95991		0.1048263
lnIS	90	1.39794	1.69897	1.491098	0.077878
		1.485726	1.494377		0.0046898
		1.395847	1.696877		0.0777827
lnCF	90	0.69897	1.39794	0.8814394	0.2084657
		0.69897	1.06576		0.1834022
		0.7008214	1.213619		0.1441588

Source : Auteur, à l'aide de STATA 13

Note : ln est le logarithme népérien

D'après les données du tableau ci-dessus, les écarts-types sont plus faibles que les moyennes, ce qui signifie que les valeurs sont peu dispersées autour de la moyenne, on dira que la série est homogène. De plus le résumé des données montre que toutes les variables ont une moyenne positive, même si certaines d'entre elles ont une valeur négative comme le montre la valeur minimale de l'inflation.

4.1.2. Ordre d'intégration de l'ARDL et test de stationnarité

Le tableau 4 donne l'ordre d'intégration de l'ARDL. Le modèle ARDL est le suivant : (1, 1, 0, 1, 1, 0, 0)

Tableau 4 : Ordre d'intégration des variables

	Inide	Inpib	Infbcf	Ininf	Inouv	Inis	Inlcf
Ardl	1	1	0	1	1	0	0

Source : Auteur, à l'aide de STATA 13

La deuxième étape consiste à vérifier l'état de stationnarité des séries dans le but d'adopter la régression convenable.

Tableau 5 : Résultats des tests de racine unitaire au niveau des pays de la CEDEAO

Variable	IPS		LLC		Décision ¹
	Au niveau	1er différence	Au niveau	1er différence	
lnIDE	0.3020	0.0000***	0.0082***		I(1)
lnFBCF	0.9989	0.0000***	0.8388	0.0061***	I(1)
lnPIB	1.0000	0.0092***	0.9333	0.0476**	I(1)
lnINF	0.0120**		0.0842*		I(0)
lnIS	0.1247	0.0000***	0.0003***		I(1)
lnCF	0.2631	0.0000***	0.7987	0.0565*	I(1)
lnOUV	0.2134	0.0000***	0.2522	0.0000***	I(1)

Notes : Toutes les variables sont en logarithmes naturels, Les astérisques indiquent une significativité à trois seuils usuels ; * indique une significativité à 1%, ** indique une significativité à 5%, *** indique une significativité à 10%
IPS et LLC sont respectivement les tests de Im, Pesaran et Shin (2003) ; Levin, Lin et Chu (2002)

¹ I(1) Signifie que la série est intégrée d'ordre 1 série (non-stationnaire), elle est stationnaire en première différence alors que I(0) signifie que la série est stationnaire.

Source : l'auteur, à l'aide de STATA 13

Pour que la méthode ARDL en panel puisse être utilisée, il faut que l'ordre d'intégration des séries ne dépasse pas 1. En fait, il n'est pas nécessaire que toutes les variables soient du même ordre d'intégration, c'est-à-dire, elles peuvent être I(0) et/ou I(1) ou bien mutuellement intégrées, comme l'a indiqué Johansen (1988 et 1995).

En utilisant le test Im, Pesaran et Shin (2003) et celui de Levin, Lin et Chu (2002) pour tester la stationnarité de nos variables. Les résultats de ces tests montrent qu'à l'exception du taux d'inflation toutes les autres variables ne sont pas stationnaires, mais elles deviennent stationnaires après la première différence (autrement dit, elles sont intégrées d'ordre 1). On peut présumer qu'il y a cointégration entre ces variables. Pour la variable taux d'inflation, elle reste stationnaire en niveau.

4.1.3. Résultats des estimations par Pooled-Mean Group et Mean Group

Après avoir testé la stationnarité des variables, nous allons passer au calcul des estimateurs PMG et MG proposées respectivement par Pesaran et al. (1999) et Pesaran et Smith (1995). L'avantage de ces méthodes d'estimation réside dans l'introduction de l'hétérogénéité dans certains coefficients à estimer. En fait, en cas d'une éventuelle cointégration entre la variable dépendante et les variables indépendantes, l'estimateur PMG (Pooled-Mean Group) est plus efficient que MG (Mean-Group). Le choix de l'estimateur le plus efficient se fait à travers un test d'Hausman.

➤ Impact de la fiscalité sur les flux des IDE

Les résultats des estimations avec les deux méthodes (PMG et MG) sont consignés dans le tableau 6. L'objectif à travers ces deux techniques est d'estimer les relations de long terme au sein du modèle.

Tableau 6 : Coefficients de long terme et de court terme estimés par l'approche ARDL --Estimations MG et PMG pour l'ensemble de panel--

	MG		PMG	
	Coef.	P>z	Coef.	P>z
lnIDE				
Coefficients de long terme				
lnPIB	1.283785	0.123	2.502454	0.000***
lnINF	-0.3168716	0.445	0.1943202	0.234
lnOUV	-1.334208	0.143	-1.052408	0.061*
lnIS	-3.119355	0.076*	-2.404442	0.001***
lnCF	-0.4341109	0.411	-1.228615	0.000***
Coefficients d'ajustement				
Ec	-0.5194176	0.000***	-.5117991	0.000***
Coefficients à court terme				
lnPIB				
D1.	3.299377	0.021**	5.084739	0.000***
lnINF				
D1.	0.1911977	0.313	0.0936004	0.278
lnOUV				
D1.	0.33401	0.466	0.2841128	0.448
lnIS				
D1.	0.2409319	0.809	0.4093311	0.637
lnCF				
D1.	0.192632	0.112	0.3075196	0.114
Constant	7.128917	0.045**	3.741825	0.000***

Notes : ***, **, * indiquent la significativité des coefficients au seuil de 1%, 5% et 10% Respectivement; *p<0.10, **p<0.05, ***p<0.01; MG: Mean Group, PMG: Pooled Mean Group.
 Les estimations PMG et MG se fondent sur un modèle ARDL (1, 1, 0, 1, 1, 0, 0)

Source : l'auteur, à l'aide de STATA 13

L'étape suivante consiste au recours au test d'Hausman, appliqué à la différence entre les estimateurs MG et PMG, afin de tester la pertinence de l'hypothèse d'homogénéité des coefficients de long terme. Les résultats de ce test montrent que, sous l'hypothèse nulle, la différence entre PMG et MG n'est pas significative, l'estimateur PMG est alors plus efficient que l'estimateur MG. L'hypothèse d'homogénéité des coefficients de longs termes est acceptée au seuil de 10% comme P-value > 5% et inférieure à 10%. De ce fait, l'interprétation de nos résultats sera fondée sur les résultats en PMG. Ainsi, Une relation de long terme existe entre les congés fiscaux et l'entrée des IDE dans les pays faisant objet de l'étude. A contrario, les résultats montrent que les congés fiscaux, mesurés en nombre d'années de l'exonération de l'impôt sur sociétés du secteur manufacturier ou de l'exportation, ont un effet significatif, mais négatif sur l'entrée des IDE dans les pays de la CEDEAO.

Tableau 7 : Les résultats du test d'Hausman

	MG/PMG		
	Statistique	P-value	Décision
Panel	1.82	0.8736	PMG

Source : l'auteur, à l'aide de STATA 13

Les estimations PMG montrent que quatre des cinq coefficients estimés des variables exogènes (on parle du produit intérieur brut, l'ouverture, le taux de l'IS et le congé fiscal) revêtent le signe prévu et sont significatives sur le long terme. Trois parmi eux sont significatives au seuil de 1%, tandis qu'une variable est significative au seuil de 10% ($0.061 < 0.10$). Concernant les variables fiscales, nous constatons que le taux d'imposition et les congés fiscaux ont un impact significativement négatif sur les IDE. Ce résultat est conforme à la théorie et aux études antérieures montrant que les congés fiscaux et/ou l'octroi des aides à l'investissement sont parmi les méthodes les moins valables. Ceci suggère qu'il importe d'éviter les encouragements fiscaux directs. Ce qui confirme nos hypothèses de départ. Ensuite, pour le court terme, les résultats des estimations montrent que seul le coefficient estimé du PIB qui est positif et significatif au seuil de 1%.

➤ **Impact de la fiscalité sur la FBCF**

La deuxième estimation quant à elle présente les résultats statistiques de l'estimation des coefficients de long terme issus de la régression de l'effet des politiques fiscales, en l'occurrence les congés fiscaux et les taux légaux d'imposition, sur l'investissement privé mesurée à travers la FBCF dans le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Les résultats des estimations à l'aide de MG et PMG sont consignés dans le tableau 8 ci-après. Le test d'Hausman (1978) présenté dans le tableau 7 sera utilisé pour afin de déterminer lequel des deux estimateurs est le plus efficace dans notre étude.

Tableau 8 : Coefficients de long terme et de court terme estimés par l'approche ARDL --Estimations MG et PMG pour l'ensemble de panel--

	MG		PMG	
lnFBCF	Coef.	P>z	Coef.	P>z
ec				
lnPIB	0.7962936	0.733	3.555923	0.000***
lnINF	0.0052542	0.975	0.2907506	0.113
lnOUV	-0.6014987	0.187	-0.3545615	0.180
lnIS	-0.3879733	0.491	0.0204773	0.978
lnCF	-0.1390831	0.502	-0.3658287	0.119
SR				
ec	-0.4577542	0.000***	-.2676535	0.107
lnPIB				
D1.	2.3938	0.146	2.083886	0.102
lnINF				
D1.	0.0226089	0.553	-0.0249238	0.715
lnOUV				
D1.	-0.2770403	0.360	-0.3057043	0.273
lnIS				
D1.	-0.1447503	0.581	-0.0707333	0.879
lnCF				
D1.	0.0040507	0.945	0.0274285	0.782
_cons	2.293474	0.284	-1.1832421	0.141

Notes : ***, **, * indiquent la significativité des coefficients au seuil de 1%, 5% et 10% Respectivement ; * $p < 0.10$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Source : l'auteur, à l'aide de STATA 13

Tableau 9 : Les résultats du test d'Hausman

	MG/PMG		
	Statistique	P-value	Décision
Panel	2,58	0.7638	PMG

Source : l'auteur, à l'aide de STATA 13

D'après le test d'Hausman, les régressions en PMG sont plus appropriées que celles en MG. Les estimations issues de MG seront utiles pour des fins de comparaisons. Les estimations en PMG illustrent que la variable PIB par habitant utilisée comme proxy du bien-être général et de la taille de marché a un impact indéniable sur la FBCF, positif et significatif au seuil de 1% sur le long terme. Ainsi, les résultats montrent une élasticité négative en matière des congés fiscaux (-0.3658287), mais elle est statistiquement non significative. Ce qui signifie qu'il n'y a pas d'effets significatifs de la mise en œuvre des congés fiscaux. Cela implique que, bien que l'IDE global puisse augmenter sous l'effet des incitations fiscales, le niveau de capitaux dans l'économie n'est pas affecté (les investissements). Cela est conforme aux résultats de la littérature, en particulier de Klemm et Parys (2012).

4.2. Discussion des résultats

Les résultats indiquent que la relation entre l'investissement et les incitants fiscaux dans les pays de l'Afrique de l'Ouest dépend de la définition de l'investissement, du type de l'incitant et du pays.

Nos résultats montrent que les abattements fiscaux ne semblent pas affecter l'investissement privé (mesurée par la FBCF), tandis que les taux d'imposition légaux et les congés fiscaux exprimés en nombre d'années affectent négativement l'afflux des IDE dans les pays de l'étude. On dira qu'ils sont efficaces dans certains cas. Une explication plus plausible de cette constatation est que les États essaient de rivaliser pour les IDE plus rémunérateurs. Autrement dit, les investissements rentables bénéficieront beaucoup plus d'un congé fiscal que d'un abattement, cela pourrait expliquer la réticence des pays à délaissier les congés fiscaux et à opter pour d'autres mesures recommandées par les économistes tels les amortissements différés. Ce résultat correspond à la conclusion de Van parys et James (2010), selon laquelle le climat d'investissement en Afrique est si mauvais que l'octroi d'incitations fiscales ne suffit pas à le compenser. Par conséquent, le coût des stimulants fiscaux en Afrique en termes de manque à gagner est probablement plus élevé que le bénéfice en termes d'investissements supplémentaires.

Nous constatons, pour la période allant de 1990-2019, que les congés fiscaux ont tendance à avoir un impact positif sur l'investissement, bien que la signification statistique disparaisse dans certaines spécifications et que la portée économique est relativement faible. Un rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2016) sur le "Développement en Afrique" réclame une approche politique équilibrée pour atteindre le développement d'économies africaines en influençant les entrées d'investissements étrangers. D'après le rapport Doing Business de la Banque mondiale (2016), les pays les plus performants dans le classement "Doing Business" ne sont pas ceux qui n'ont pas de réglementations. Leurs gouvernements ont réussi à adopter des normes et règlements qui facilitent les interactions sur le marché sans entraver le développement du secteur privé. 20 pays ont obtenu le meilleur score, et il est confirmé qu'ils ont de bons rangs dans l'indice de compétitivité globale (Global Competitiveness Index) et l'indice de perception de la corruption de Transparency International. On peut par conséquent considérer la qualité du gouvernement comme essentielle.

5. Conclusions

L'étude a révélé que de nombreuses incitations à l'investissement -plus particulièrement- dans la région de la CEDEAO sont obsolètes, moins claires, non ciblées et mal gérées par des institutions fragiles avec peu de contrôle et une mauvaise coordination.

L'examen de la relation à court terme et à long terme entre les congés fiscaux et l'investissement notamment par l'approche PMG « Pooled Mean Group » a permis de mettre en évidence d'une part l'homogénéité des coefficients de long terme. D'autre part, les tests montrent pour le premier modèle dont l'IDE représente la variable à expliquer que les congés fiscaux ont un effet significatif, mais négatif sur l'entrée des IDE dans les trois pays faisant l'objet de cette étude (Nigéria, Ghana et la Côte d'Ivoire), et une élasticité négative et statistiquement non significatif pour le deuxième modèle. Le modèle ARDL (modèle autorégressif à retards échelonnés) proposé par Pesaran et al., (2001) combiné avec les tests de IPS (Im, Pesaran et Shin ; 2003) et LLC (Levin, Lin et Chu ;2002) a été choisi pour analyser la relation entre les variables dépendantes (IDE - FBCF) et le PIB par habitant, l'ouverture, l'inflation, le taux de l'IS et les congés fiscaux.

Les résultats prouvent que les congés fiscaux ne sont pas rentables et peut-être dommageables, ils soulèvent la question de savoir pourquoi les États continuent de les mettre en œuvre. En particulier, le gouvernement ivoirien a besoin de réviser les lois encadrant les exonérations fiscales temporaires –coûteuses- afin de réduire le manque à gagner en matière de recettes publiques étatiques. De ce fait il s'agira pour lui de favoriser la culture d'octroi d'avantages fiscaux en lien avec les coûts des entreprises tels que les amortissements accélérés et les déductions plutôt que ceux en lien avec les profits tels les exonérations et les avantages fiscaux.

Il importe de souligner qu'aucun gouvernement de la région n'a évalué dans quelle mesure ces derniers favorisent l'objectif principal d'attirer l'investissement étranger. En outre, les institutions publiques ne sont guère en mesure de calculer les coûts et de suivre les effets réels de ces incitants.

Au vu de ces résultats, nous pensons qu'à l'instar d'autres avantages fiscaux mis en exergue pour alléger les charges fiscales en faveur des investisseurs dans l'Afrique de l'Ouest, les congés fiscaux concernent souvent des investissements de court terme, dont la rentabilité est cyclique. Ils encouragent par ailleurs la création artificielle de nouvelles entreprises. Le risque est d'occasionner des dommages sur le potentiel de croissance et nuire gravement à l'économie. Il s'avère ainsi que les recettes fiscales sont affaiblies par le recours excessif aux exonérations fiscales sur le revenu des sociétés.

Enfin, les congés fiscaux devront être rationalisés. D'ailleurs, un système fiscal conforme aux normes internationales constituera inévitablement un terreau fertile des investissements durables. Les pays de la CEDEAO, auraient tout intérêt à fournir un cadre juridique et réglementaire stable et transparent qui est le pilier d'un investissement durable.

Références

- (1) AID A. & NETWORK T.J. (2015), « The West African Giveaway: Use and Abuse of Corporate Tax Incentives in ECOWAS », juillet, Nairobi, Johannesburg: <https://taxjustice.net/2015/08/25/the-west-african-tax-giveaway-new-report/>
- (2) ALLAM A. P. (2018), « Les incitations à l'investissement ont-elles un impact sur l'attractivité de l'investissement direct étranger en Égypte? », Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en droit. Université de Montréal. Faculté de Droit. 143p.
- (3) APPIAH-KUBI S.N.K., MALEC K., PHIRI J., MAITAH M., GEBELTOVA Z., SMUTKA L., BLAZEK V., MAITAH K. & SIROHI J. (2021), « Impact of Tax Incentives on Foreign Direct Investment: Evidence from Africa », *Sustainability*, vol. 15, n° 13, p. 8661.
- (4) ASSUNÇÃO S., FORTE R. & TEIXEIRA A.A.C. (2011), « Location Determinants of Determinants of FDI: a Literature Review ». *FEP working papers: University of Porto*.

- (5) AYDIN C. & ESEN Ö. (2019), « Optimal tax revenues and economic growth in transition economies: a threshold regression approach », *Global Business and Economics Review*, vol. 21, n° 2, p. 246-265.
- (6) BOLNICK B. (2004), « Effectiveness and economic impact of tax incentives in the SADC Region ». Prepared by Nathan Associates for USAID under the SADC-TIFI Project.
- (7) BOND E. & SAMUELSON L. (1986), « Tax Holidays as Signals », *American Economic Review*, vol. 76, n° 4, p. 820-826.
- (8) CHEN D., MINTZ J.M. & TARASOV A. (2007), « Federal and Provincial Tax Reforms: Let's Get Back on Track », *C.D. Howe Institute Background*, n° 12.
- (9) CHEUNG Y.W. & LAI K.S. (1993), « Finite-sample sizes of johansen's likelihood ratio tests for cointegration », *Oxford Bulletin of Economics and statistics*, vol. 55, p. 313-328.
- (10) CŒURÉ B., RABAUD I. & MADIÈS T. (2003), « Attractivité de la France: analyse, perception et mesure; suivi d'un commentaire de Thierry Madiès », *Economie et statistique*, vol. 363, n° 1, p. 97-127.
- (11) DE MOOIJ R.A. & EDERVEEN S. (2003), « Taxation and foreign direct investment: a synthesis of empirical research », *International tax and public finance*, n°6, vol.10, p. 673-693.
- (12) DEICHMANN J.I. (2020). « Foreign Direct Investment in the Successor States of Yugoslavia: A Comparative Economic Geography 25 Years Later ». Springer Nature.
- (13) DIAGNE M.F.I.A. et al., (2019), « Étude sur la Fiscalité en Afrique de l'Ouest: Rapport de Synthèse », n° 139030, p. 1-82. The World Bank.
- (14) DOCUMENT DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE. (2018), « Ecowas Investment Policy »: <https://www.nipc.gov.ng/product/ecowas-investment-policy/>
- (15) DOYLE C. & VAN WIJNBERGEN S. (1984), « Taxation of foreign multinationals: A sequential bargaining approach to tax holidays », Seminar Paper, n° 284, University of Stockholm.
- (16) DUNNING T. et al., (2015), « Positive vs. negative incentives for compliance: Evaluating a randomized tax holiday in uruguay ».
- (17) ELMORCHID B. & HOURMAT ALLAH H. (2010), « Les congés fiscaux : un outil inefficace pour relancer l'investissement privé en Afrique », Conférence Guy Mhone sous le thème: La renaissance de la relance des économies africaines, décembre 2010, Dar Es Salam, Tanzania.
- (18) FAHMI M. R. (2012), « Analyzing the relationship between tax holiday and foreign direct investment in Indonesia », Ritsumeikanasia Pacific University Japan.
- (19) IM K.S., PESARAN M.H. & SHIN Y. (2003), « Testing for unit roots in heterogeneous panels », *Journal of econometrics*, vol. 115, n° 1, p. 53-74.
- (20) INTERNATIONAL MONETARY FUND, OECD, UN & WORLD BANK. (2015), « Options for Low Income Countries Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment: A Report to the G-20 », *Development Working Group*.
- (21) JOHANSEN S. (1988), « Statistical analysis of cointegration vectors », *Journal of economic dynamics and control*, vol. 12, n° 2-3, p. 231-254.
- (22) JOHANSEN S. (1995), « Likelihood-based inference in cointegrated vector autoregressive models », in *Oxford University press*. Available at: <https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/0198774508.001.0001/acprof-9780198774501>
- (23) JORGENSON D. W. (1963), « Capital Theory and Investment Behavior », *The American Economic Review*, vol. 53, n° 2, p. 247-259.
- (24) KING I., McAfee R.P. & WELLING L. (1993), « Industrial blackmail: dynamic tax competition and public investment », *Canadian Journal of Economics*, pp.590-608.
- (25) KLEMM A. & VAN PARYS S. (2009), « Empirical evidence on the effects of tax incentives », *IMF working papers*, p. 1-25.
- (26) KLEMM A. & VAN PARYS S. (2012), « Empirical evidence on the effects of tax incentives », *International Tax and Public Finance*, vol.19, n° 3, p. 393-423.

- (27) KLEMM A. (2009), « Causes, benefits, and risks of business tax incentives », *IMF Working Paper*(1 January 2009).
- (28) LAKUMA P.C. (2019), « Attracting Investments Using Tax Incentives in Uganda: The Effective Tax Rates ».
- (29) LEVIN A., LIN C.F. & CHU C.S.J. (2002), « Unit root tests in panel data: asymptotic and finite-sample properties », *Journal of econometrics*, vol.108, n° 1, p.1-24.
- (30) MARGALIOTH Y. (2003), « Tax competition, foreign direct investments and growth: Using the tax system to promote developing countries », *Va. Tax Rev*, vol.23, p.161.
- (31) MIGNOLET M. (1997), « Diminution de la pression fiscale ou aide à l'investissement : quelques résultats récents », *Bulletin de documentation du Ministère des Finances*, vol.57, n° 3, p. 177-199, mai - juin.
- (32) MINTZ J. M. (2007), « Tax Competitiveness Report: A Call for Comprehensive Tax Reform », *commentary*, vol.254.
- (33) MINTZ J.M. (1990), « Corporate tax holidays and investment », *The World Bank Economic Review*, vol.4, n° 1, p.81-102.
- (34) MORSE G.W. & FARMER M.C. (1986), « Location and investment effects of a tax abatement program », *National Tax Journal*, vol.39, n° 2, p. 229-236.
- (35) NETWORK T.J. (2018), « Illicit Financial Flows and the Tax Havens and Offshore Secrecy System », *Tax Justice*.
- (36) OECD. (2013), « Measuring OECD Responses to Illicit Financial Flows from Developing Countries ».
- (37) PESARAN M.H., SHIN Y. & SMITH R.J. (1995), « Estimating long-run relationships from dynamic heterogeneous panels », *Journal of econometrics*, vol.68, n° 1, p. 79-113.
- (38) PESARAN M.H., SHIN Y. & SMITH R.J. (1999), « Pooled mean group estimation of dynamic heterogeneous panels », *Journal of the American statistical Association*, vol.94, n° 446, p. 621-634.
- (39) PESARAN M.H., SHIN Y. & SMITH R.J. (2001), « Bounds testing approaches to the analysis of level relationships », *Journal of applied econometrics*, vol.16, n° 3, p. 289-326.
- (40) SINGLE L.E. (1999), « Tax holidays and firm's subsidiary location decisions », *Journal of the American Taxation Association*, vol. 21, n° 2, p. 17-34.
- (41) STAUSHOLM S.N. (2017). « Rise of ineffective incentives: New empirical evidence on tax holidays in developing countries »: <http://doi.org/10.17605/OSF.IO/4SN3K>
- (42) TANZI V. & ZEE H. (2002), « Une politique fiscal pour les pays en développement », International Monetary Fund. Working Paper n° 0-35, 34p
- (43) TUOMI K. (2012), « Review of investment incentives: Best practice in attracting investment », *International Growth Centre, IGC International Growth Centre Working Paper (June)*.
- (44) UNCTAD. (2000), « Tax Incentives and Foreign Direct Investment: A Global Survey ». ASIT Advisory Studies, vol.6, n°16. UNCTAD/ITE/IPC/Misc. 3. Newyork and Geneva.
- (45) UNECA. (2016), « The Economic and Social Council Official Records in 2016 ». United Nations Economic Commission for Africa. Addis Ababa, Ethiopia.
- (46) VAN PARYS S. (2012), « The Effectiveness of Tax Incentives in attracting investment evidence from developing countries », *reflects et perspectives de la vie économique*, vol. 51, n° 3, p. 129-141.
- (47) WELLS et al., (2001), « Using Tax Incentives to Compete for Foreign Investment: Are They Worth the Costs? », *Foreign Investment Advisory Service Occasional Paper*, vol.57, World Bank Publications.
- (48) WEN J.F. (1997), « Tax holidays and the international capital market », *International Tax and Public Finance*, vol.4, n°2, p.129-148.
- (49) WORLD BANK. (2016). « Doing business 2016: Measuring regulatory quality and efficiency ». Washington.
- (50) ZOLT E. (2015), « Tax Incentives: Protecting the tax base ». UN.